

Conditions générales 10km de Payerne 7 mars 2027

Tables des matières

Article 1 : **Validité des présentes conditions générales**

Article 2 : **Organisateur et informations**

Article 3 : **Annulation ou modification de la manifestation**

Article 4 : **Inscriptions**

Article 5 : **Départ préférentiel – Athlètes élités**

Article 6 : **Frais d'inscription**

Article 7 : **Délai d'inscription**

Article 8 : **Modalités d'inscription et de paiement**

Article 9 : **Retrait des dossards**

Article 10 : **Sécurité et santé des participants et des spectateurs**

Article 11 : **Plan de sécurité**

Article 12 : **Assurances**

Article 13 : **Protection des données et droit à l'image**

Article 14 : **Compétition**

Article 15 : **Dopage**

Article 16 : **Blocs de départ**

Article 17 : **Ravitaillement**

Article 18 : **Chronométrage**

Article 19 : **Vestiaires, consigne et objets de valeur**

Article 20 : **Classements et protêts**

Article 21 : **Cérémonies et prix**

Article 22 : **Primes et records**

Article 23 : **Transport et stationnement**

Article 24 : **Éthique et conduite**

1. Validité des présentes conditions générales

Toute personne s'inscrivant à une ou plusieurs courses organisées par 10km de Payerne (Centre Athlétique Broyard) accepte les présentes conditions générales et s'engage à les respecter. En cas de divergences entre la version française et d'autres traductions, la version française fait foi.

Ces dispositions s'appliquent également aux inscriptions effectuées pour le compte de tiers. Il est présumé que le tiers dispose de l'autorisation des personnes inscrites. En cas d'inscription de mineurs, il est présumé que le consentement des représentants légaux a été obtenu.

La relation contractuelle entre le 10km de Payerne et les participants est régie par le droit matériel Suisse. Le for juridique est à Lausanne.

2. Organisateur et informations

Événement : 10km de Payerne

Adresse : Impasse route de Morens 6Bis, CH 1530 Payerne

Club organisateur : Centre Athlétique Broyard

Président du CO : Francesco Delle Donne

Site web: www.10kmpayerne.ch

E-mail: info@10kmpayerne.ch

L'événement est organisé selon les directives de la Fédération suisse d'athlétisme (<https://www.swiss-athletics.ch>).

3. Annulation ou modification de la manifestation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier la manifestation, tout ou en partie, sur la base des directives ou recommandations émises par les autorités compétentes (Confédération, Conseil d'État du canton de Vaud et/ou commune de Payerne), ou en cas de situation d'urgence, de danger, d'épidémie ou de pandémie.

En cas d'annulation ou de modification de la date pour ces motifs, aucun remboursement ne sera accordé.

4. Inscriptions

Les participants aux 10km doivent s'inscrire dans le bloc correspondant à leurs temps estimé ; ceci dans le but d'avoir un bon équilibre des blocs, pour garantir les performances et le bon fonctionnement de la course :

- bloc de 10h30 hommes plus de 45' et femmes plus de 50'
- bloc de 11h40 hommes moins de 45' et femmes moins de 50'

Pour les courses de 5 km et 10 km, il est impératif d'annoncer un temps de course estimé. Ces temps seront vérifiés par Trackmaxx sur la base de l'historique des performances. Ceci afin de partager équitablement en deux les blocs, qui partiront avec un intervalle de 2 min.

5km départ à 9h55 (9h55 600 dossards et 9h57 600 dossards) 1200 dossards

10km départ à 10h30 (10h30 600 dossards et 10h32 600 dossards) 1200 dossards

10km départ à 11h40 (11h40 600 dossards et 11h42 600 dossards) 1200 dossards

Les blocs partants de 10h30 et plus tard, concourent pour le championnat FR et VD de 10km sur route.

Tout changement de bloc sera pénalisé par 10 minutes supplémentaires à votre temps de course.

5. Départ préférentiel – Athlètes élites

Un accès facilité est prévu pour les athlètes élites, avec un positionnement à l'avant du bloc de départ de 11h40.

L'accès au bloc élite se fait uniquement avec un dossard préférentiel.

Conditions pour prétendre à cet accès :

- **Femmes** : avoir réalisé un temps inférieur à **34 minutes** sur 10 km.
- **Hommes** : avoir réalisé un temps inférieur à **31 minutes** sur 10 km.

Ce temps doit avoir été réalisé et prouvé durant les deux années précédentes.

Procédure :

Un mail doit être envoyé à elite@10kmpayerne.ch avec :

- La preuve du temps (résultat officiel ou certificat).
- Vos coordonnées.

6. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont ceux indiqués pour les différentes distances sur le site www.10kmpayerne.ch

Les taxes de paiements en ligne sont comprises dans le prix de l'inscription.

7. Délai d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 1 novembre 2026 au 17 février 2027, 23h59, sous réserve de la disponibilité des dossards. À cette date, le nom est imprimé sur le dossard et sera expédié à domicile.

Du 18 février 2027 au 5 mars 2027 à 23h59, l'inscription est possible uniquement si des dossards restent disponibles. Dans ce cas, le dossard devra être retiré sur place à la Halle des Fêtes.

L'organisateur un nombre limite de participants. Une fois celui-ci atteinte, les inscriptions ultérieures ne seront plus prises en compte. Les inscriptions sont enregistrées selon l'ordre de réception du paiement.

Pour les courses de la relève (enfants : 500 m et 1000 m) les mêmes conditions s'appliquent, avec la possibilité de s'inscrire sur place jusqu'à 60 minutes avant le départ.

8. Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription se fait en ligne via le site www.10kmpayerne.ch, en suivant le lien vers le système de chronométrage. Le paiement peut être effectué par carte de crédit, Twint ou virement bancaire.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement du participant.

Au moment de l'inscription, il est possible de souscrire une assurance annulation (maladie ou accident) proposée par Trackmaxx (www.trackmaxx.ch).

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier les participants à tout moment et sans remboursement du montant versé, s'ils ont fourni de fausses informations lors de l'inscription.

L'organisation se réserve le droit de refuser ou de révoquer l'inscription de tout athlète ayant adopté, lors d'événements passés ou présents, des comportements contraires à l'équité sportive ou préjudiciables à l'image de la manifestation. Cette décision sera prise de manière raisonnable et proportionnée.

Les inscriptions effectuées deux fois ne seront pas remboursées.

Le numéro de dossard peut être transféré à une autre personne moyennant une taxe de transfert de 10 CHF. Il n'est pas possible de modifier le type de course (ex: 10 km vers 5 km). Les modifications sont possibles uniquement jusqu'à la date d'impression des dossards, pour la modification du nom sur le dossard, et jusqu'à 2 jours avant la manifestation sans modification du nom sur le dossard.

9. Retrait des dossards

Inscriptions jusqu'au 17 février 2027 23h59 : Les dossards, avec l'inscription de votre prénom, sont expédiés à domicile

Inscriptions après le 17 février 2027 : Les dossards doivent être retirés le 7 mars à la Halle des Fêtes de Payerne, à partir de 07h00 jusqu'à 60 minutes avant le départ choisi. Pas de prénom noté sur le dossard.

10. Sécurité et santé des participants et des spectateurs

Les coureurs participent aux 10km de Payerne sous leur propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie et rejette toute prétention en responsabilité. Il est recommandé de se préparer sérieusement et sur le long terme.

La direction de course, ainsi que le personnel médical, peuvent obliger un participant présentant un essoufflement manifeste à interrompre immédiatement la course. Si la course est poursuivie malgré ces injonctions, cela se fait sous la seule responsabilité du participant, sans aucune prétention à des services médicaux de la part de l'organisateur.

L'utilisation d'écouteurs est déconseillée afin de pouvoir entendre les communications de sécurité. La direction de course pourra interrompre la course si la sécurité des participants est compromise.

Les prestations d'assistance du personnel sanitaire sur place sont incluses dans les frais d'inscription. Les traitements médicaux sur place, les transports vers un hôpital et les traitements ultérieurs ne sont pas couverts.

L'organisateur décline toute responsabilité envers les spectateurs et les tiers.

11. Plan de sécurité

L'organisateur élabore et coordonne le plan de sécurité (police, protection civile, personnel médical, etc.). Les consignes du personnel de sécurité, en particulier de la police locale, doivent être respectées et prévalent en cas de conflit avec des indications divergentes.

12. Assurances

Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance couvrant les accidents et la responsabilité civile. L'organisateur ne contracte aucune assurance individuelle pour les participants.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol.

13. Protection des données et droit à l'image

L'utilisation des données à caractère personnel est régie par la déclaration de protection des données disponibles sur www.10kmpayerne.ch/politique-de-confidentialite/, laquelle fait partie intégrante des présentes conditions.

Le coureur s'engage à ne communiquer les données personnelles de tiers que si ces derniers (ou leurs représentants légaux) ont pris connaissance de la déclaration et y ont consenti conformément à la législation applicable.

Chaque coureur autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droit, partenaires et médias à utiliser les images (photos, vidéos) de la course, y compris les phases de préparation et d'après-course, sur tout support promotionnel ou publicitaire.

La participation à la course ne confère aucun droit commercial sur l'événement. Toute communication ou utilisation d'images à des fins promotionnelles ou commerciales est exclue sans autorisation écrite expresse de l'Organisateur.

14. Compétition

Les consignes de la direction de course, du personnel de sécurité et de l'organisateur doivent être strictement respectées.

La manifestation se déroule conformément au règlement de Swiss Athletics et selon les catégories indiquées. La participation est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge requis.

Le parcours est homologué par World Athletics.

Pour la sécurité de tous, les accompagnateurs privés en véhicule (vélo, trottinette, roller, etc.) sont interdits sur le parcours. Une interdiction générale de circulation s'applique sur l'ensemble du tracé. Les poussettes, chiens, et tout accessoire à roulettes sont également interdits. Tout participant surpris avec ces éléments sera stoppé et disqualifié sans préavis.

Les raccourcis et l'utilisation d'aides non autorisées sont strictement interdits.

15. Dopage

Le règlement antidopage actuel de Swiss Sport Integrity s'applique. Des contrôles peuvent être effectués sans préavis. En participant, les coureurs se soumettent à ce règlement et reconnaissent la compétence exclusive de la Commission disciplinaire de Swiss Sport Integrity et du Tribunal arbitral du sport (TAS) de Lausanne.

16. Blocs de départ

Les coureurs doivent se présenter dans leur bloc attribué (noté sur le dossard) au moins 10 minutes avant le départ.

Le respect de la position dans les blocs est obligatoire. Les blocs sont établis en fonction du temps annoncé à l'inscription et des résultats des années précédentes. Tout changement de bloc non validé sera pénalisé par 10 minutes supplémentaires au temps officiel.

17. Ravitaillement

Distance de 10 km

Ravitaillement officiel au km 5 (eau). Pas de ravitaillement personnel possible.

Distance de 5 km

Pas de ravitaillement sur le parcours.

Pour toutes les courses, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

18. Chronométrage

Le temps est mesuré par puce électronique intégrée au dossard. Les dossards doivent être clairement visibles et portés sur la poitrine.

19. Vestiaires, consigne et objets de valeur

Pour toutes les courses, des vestiaires avec douches sont mis à disposition.

Les objets de valeur de petites tailles (portefeuilles, clés, téléphones portables, documents personnels et autres) peuvent être déposés auprès de l'organisateur dans une zone prévue à cet effet à la Halle de Fêtes, où ils seront conservés et surveillés contre remise du coupon du dossard. Le retrait s'effectue avec le dossard au plus tard à 14h00.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets non déposés à cet endroit.

20. Classements et protêts

Les classements sont consultables en ligne sur le site du chronométrage www.trackmaxx.ch et sur www.10kmpayerne.ch.

Toute réclamation doit faire l'objet d'un protêt déposé par écrit au bureau des courses ou par e-mail à info@10kmpayerne.ch au plus tard 60 minutes après la publication du classement. Le protêt doit être motivé.

Les protêts seront jugés par le jury de course. Les décisions de la direction de course sont définitives, sous réserve des dispositions légales applicables.

21. Cérémonies et prix

A la Halle des Fêtes :

11h30 Cérémonie protocolaire pour les enfants M/W 8-16
cérémonie du podium pour les 3 premiers de chaque catégorie.

13h00 Cérémonie protocolaire 10km, 5km, Walking 5km, Relais
cérémonie du podium pour les 3 premiers de chaque catégorie, Overall 10km, Overall 5km, championnats vaudois et fribourgeois (Femmes et Hommes).

Les prix non retirés lors de la remise des prix resteront la propriété de l'organisateur et ne seront pas envoyés à domicile.

22. Primes et records

Femmes et Hommes « **Overall 10km** » :

1: CHF 500.00 | 2: CHF 300.00 | 3: CHF 200.00

Prime spéciale de CHF 150.00 pour des temps en dessous de 30'00'' (hommes) et 33'00'' (femmes).

Prime pour un record du parcours, CHF 500.00

– Hommes : 28'20.8, Kipkosgei Kimutai (2022)

– Femmes : 30'45.0, Judy Kemboi (2024)

Record Suisse : U23 et plus CHF 500.00, U20 et moins CHF 300.00

Record d'Europe : CHF 1000.00

Femmes et Hommes « **Overall 5km** » :

1: CHF 200.00 | 2: CHF 100.00 | 3: CHF 50.00

Prime pour un record du parcours, CHF 150.00

– Hommes : 15'03.0, Louis Dolce (2025)

– Femmes : 15'37.0, Aimie Decrausaz (2026)

Record Suisse : U23 et plus CHF 300.00, U20 et moins CHF 200.00

Record d'Europe : CHF 1000.00

23. Transport et stationnement

En train : Payerne se situe au croisement de deux axes ferroviaires, donc facilement atteignable par transport public.

En voiture : Des parkings sont organisés à l'entrée de Payerne en venant depuis la sortie de l'autoroute (Zone industrielle La Palaz), à 15 minutes à pied de la Halle des Fêtes. Un fléchage piéton guide vers la Halle des Fêtes.

Un parking plus proche se situe au Centre Coop et un autre à la place de la Gare (disponibilité limitée).

Stationnement : Il est interdit de se garer hors des emplacements désignés ou le long des routes. Chaque participant est responsable du respect des règles de stationnement.

24. Éthique et conduite

L'Organisateur promeut les valeurs olympiques d'excellence, d'amitié et de respect. Les participant(e)s doivent traiter avec respect les concurrents, l'organisation, les bénévoles et les spectateurs. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant ayant fait preuve de comportements violents ou de propos discriminatoires.

Le comité d'organisation des 10km de Payerne
Centre Athlétique Broyard